	Ecole :				
	Le conseil des maîtres réuni le propose le dispositif ci-dessous :				
1.	L'organisation hebdomadaire des activités → Préciser les horaires, indiquer les niveaux en cas d'horaires différents, ajouter des lignes au tableau si nécessaire				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2.	La répartition annuelle Organisation prévisionnelle en fonction du projet d'école et travail à				
	l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves.				
	Septembre- Octobre	Novembre décembre	Janvier-février	Mars-Avril	Mai-juin

Organisation des activites pédagogiques complémentaire (apc) 2017-2018

30 min 2 fois par semaine, les lundi et jeudi ou vendredi. Pendant 36 semaines.